



Paris, le 05 mars 2025

Le SNEMG salue la remise du nouveau rapport sur la mise en place de la phase de consolidation

Le SNEMG salue la remise du nouveau rapport sur la mise en place de la phase de consolidation le 20 février dernier au ministère de la santé.

Tout comme les organisations étudiantes, nous nous félicitons des 26 recommandations émises par la mission 4ème année et souhaitons que les ministères concernés permettent leur mise en place très vite. Il y a urgence !

L'actualité facultaire pour la médecine générale n'est pas en reste avec la parution du décret du 21 février relatif aux ECOS appelant au recrutement d'enseignants de médecine générale associés pour organiser les « comités d'examineurs locaux ».

En dépit de leur engagement qui va bien au-delà de leur temps universitaire défini statutairement par un ¼ temps, nous rappelons le statut précaire des enseignants associés incompatibles avec une injonction à bloquer 3 jours consécutifs dans leur emploi du temps ainsi que la nécessité d'être disponibles dans leurs cabinets auprès de leurs patients.

Avec la montée en charge des effectifs d'étudiants dans les facultés en 2ème et 3ème cycle et toutes les missions universitaires s'y rattachant, il est indispensable de faire évoluer ce statut afin de ne pas démobiliser une ressource précieuse pour relever le défi de la formation des étudiants et, in fine, le défi de l'accès aux soins.

Amicalement

Pour le bureau du SNEMG, Pr Philippe SERAYET, Président

Courriel : president@snemg.fr